

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT du 11 mai 2011 A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

3.10

2^{ème} MODIFICATION DU PLU DE RAMONVILLE-SAINT-AGNE

L'an deux mille onze, le onze mai à onze heures, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt avril deux mille onze, convoquée le quatorze avril deux mille onze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges	MERONO Claude
COQUART Dominique	MORIN Etienne
FRANCHINI Paul	MOYET Jean-Louis
GERMAIN Louis	RAYNAL Claude
GRIMBERT Georges	SUSIGAN Alain
GUILLOT René	THIBAUT Guy
HARDY Isabelle	VALADIER Jean-Charles
LOZANO Guy	
SICOVAL	I
DUCERT Claude	VALETTE François-Régis
FAIVRE Claudia	GIL Danièle
REME Jean-Michel	
MURETAIN	<u> </u>
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	ALEGRE Raymond
MIRC Stéphane	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
COTTACK DELLEVOL	
COLLEGE DES COMMUNES	1
FONTES André	

SMEAT - 11, boulevard des Récollets - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4
Tel : 05 62 26 86 34 - Fax : 05 62 26 86 35 - Email : smeat@toulouse2015.org

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN **COTELLE** Thierry, représenté par Mme Isabelle HARDY **MIGUEL** Henry, représenté par M. Paul FRANCHINI

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-François
CARASSOU Sthéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COMMENGES Jean-Claude

CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUHAMELThierry
FABRE Jean-Michel
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
LANGE Régine
MANDEMENT André

MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASETTA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian

LOIDI Robert MARTINI Michèle MOGICATO Bruno MORINEAU Christine RIEUNAU Guy SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68 Présents : 27 Votants : 30

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 30

La commune de Ramonville Saint-Agne est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 25 février 2011, la commune de Ramonville Saint-Agne notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8; L 123-9 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 21 mars au 20 avril 2011.

La modification du PLU a pour objet :

- la modification de la règle de recul le long de l'Avenue Latécoère ;
- la modification d'une erreur matérielle au sein du règlement écrit de la zone AU3 ;

qui n'appellent pas d'observation au regard du projet de SCoT arrêté.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article 1:

D'émettre un avis favorable au projet de 2ème modification du PLU de Ramonville Saint-Agne.

Article 2:

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Ramonville Saint-Agne et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16 mai 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN